

Chargé de prévention et de sécurité

Grades requis Ingénieur-Ingénieur Principal

RAISONS D'ETRE DU POSTE

Soucieux/soucieuse de la qualité de vie au travail des agents et des capacités de la collectivité à y répondre, vous avez pour moteur de trouver les meilleurs compromis pour appliquer la stratégie RH en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail, dans le respect de la réglementation.

Au sein de la DGA Ressources, sous la responsabilité de la Directrice Ressources humaines, vous conseillez la collectivité (autorité territoriale et services) dans la définition, la mise en place et le suivi d'une politique de prévention des risques professionnels que vous animez auprès de tous les publics de la structure (encadrants, représentants du personnel, agents de terrain...). Vous participez également au développement de la fonction support des ressources humaines auprès des autres services.

La mission du chargé de la prévention des risques professionnels H/F est de définir, impulser et mettre en oeuvre des actions visant à l'amélioration de la qualité de vie au travail, en matière de prévention des risques professionnels, de sécurité, d'ergonomie et d'amélioration des conditions de travail, y compris les aspects environnementaux.

PLACE DANS L'ORGANISATION :

- Direction des ressources Humaines
- service dialogue social prévention hygiène et sécurité

MISSIONS

- Animer des réunions de travail et favoriser les échanges et le partage d'expérience pour développer des outils collaboratifs
- Piloter la mise en place et l'actualisation des documents réglementaires et des plans de prévention : Document Unique, visites de sites et études de postes, suivi des registres santé et sécurité
- Animer la prévention des risques professionnels dans la collectivité et participer à la sensibilisation des agents, notamment par une présence régulière sur les sites
- Recenser et suivre les obligations de formations à la sécurité au travail et assurer leur mise en oeuvre
- Recueillir, exploiter et analyser des données en vue de définir des plans d'actions dont l'absentéisme, les accidents de travail et les maladies professionnelles
- Coordonner des actions de sensibilisation et de formation à la prévention des RPS et à la QVCT (en direction des agents, des managers, des élus, des représentants du personnel...)

- Élaborer le bilan absentéisme (tous les 2 ans) par la compilation et l'extraction des données, l'animation de l'analyse qualitative de ces données et la présentation aux instances
- Participer à l'accompagnement et au suivi des directions prioritaires RPS (propositions méthodologiques, recueil de données, structuration de plan d'actions de prévention, suivi...)
- Définir des plans d'actions locaux visant à promouvoir les programmes de prévention et de santé au travail,
- Assurer la veille technique et réglementaire en matière de sécurité et de santé au travail,
- Contrôler la mise en œuvre et le respect des actions de prévention,
- Instruire les demandes de financement d'actions de prévention
- Elaborer les rapports (dont DU, RASSCT), bilans et outils comparatifs de suivi statistiques relatifs à la santé et à la sécurité,
- Analyser les accidents de service
- Assurer la sensibilisation Hygiène et Sécurité pour les nouveaux entrants, concevoir et animer des séances collectives d'information ou de formation auprès des agents
- Mettre en place des actions et des formations de prévention, et actualiser les protocoles, procédures, consignes et autres supports de communication
- Conseiller les services sur les acquisitions d'équipement de protection individuelle et autres dispositifs de sécurité. Participer à la définition de la politique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail
- Réaliser et faire vivre le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER)
- Animer l'élaboration du Programme Annuel de Prévention et son suivi (PAP)
- Veiller à la bonne tenue des documents, matériels et exercices réglementaires

PRE REQUIS

- Idéalement détenteur ou détentrice d'un diplôme dans le domaine de la santé/sécurité au travail avec une expérience similaire, ou en qualité d'assistant/conseiller de prévention,
- Maîtrise des normes et règles en vigueur en hygiène-sécurité au travail applicable à la fonction publique territoriale,
- Vous disposez d'une connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales et maîtrisez les enjeux et problématiques liées à la prévention des RPS et de la QVCT
- Avec de fortes qualités relationnelles, un sens des responsabilités, de l'écoute et de la communication, vous savez vous adapter à vos interlocuteurs, on vous reconnaît aussi pour vos qualités d'animation de réunions et de pilotage de projets,
- Vous savez manager des équipes en transversalité sans en être l'autorité hiérarchique
- Vous avez le sens des priorités, vous savez analyser et vous avez la capacité à formuler des propositions adaptées au contexte de la collectivité
- Technicien ou technicienne de terrain, vous possédez également de bonnes qualités rédactionnelles et savez utiliser les outils bureautiques,
- Le permis B est requis pour vos déplacements sur notre territoire

Rigueur dans la gestion des dossiers,
Esprit de synthèse,
Discrétion professionnelle.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu de travail : LENS - possibilité de télétravail.

Horaires : Selon la délibération du 23 septembre 2021 instaurant la nouvelle organisation du temps de travail du personnel au 01/01/2022 et le protocole du temps de travail applicable au 1^{er} janvier 2022 s y référant.

POUR POSTULER

Le poste est ouvert aux fonctionnaires disposant du grade requis dans le profil de poste. En cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, le poste sera ouvert aux agents contractuels disposant des diplômes et ou expérience requis. Pour les fonctionnaires, merci d'indiquer votre grade et votre échelon. En cas de recrutement contractuel, le contrat proposé est de 3 ans. Pour tout contact vous pouvez joindre la direction des ressources humaines au 03.21.79.07.75 ou par mail à l'adresse DRHRecrutements@agglo-lenslievin.fr. Les candidatures sont à adresser exclusivement par voie électronique à l'adresse indiquée ci-dessus avant le 15 octobre 2023.